

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2019

Présent-e-s : Anuka Schubert, Jonas Tarazi, Luca Perrig, Piera Dell'Ambrogio, Alexia Bonelli et Hélène Widmann.

PV : Alexia Bonelli et Hélène Widmann.

### 13h00 Discussion sur le Règlement CGTF

Ce point tente d'éclaircir et de préciser le règlement de la Commission de gestion des taxes fixes (ci-après « le règlement ») et les diverses pratiques de la Commission de gestion des taxes fixes (ci-après « la CGTF » ou « la Commission ») en matière d'octroi de subventions.

#### Voyages d'études :

Toute association souhaitant recevoir une aide financière de la CGTF pour un voyage d'études doit au préalable adresser une demande de financement auprès de la section, du département ou de la faculté en question. Désormais, **la Commission n'accorde de subvention pour les voyages d'études que sous présentation d'une décision écrite et motivée du refus ou de l'entrée en matière de financement par la section, le département ou la faculté.**

*Se référer à l'article 22 du règlement : « [l]a commission peut accorder des subventions partielles pour des voyages d'étude, à concurrence de CHF 200.- maximum par participant-e. »*

De plus, **une copie de la carte d'étudiant.e.x de chaque participant.e.x sera dorénavant demandée** dans le dossier de demande de subvention pour les voyages d'études.

#### Voyages d'études et crédits ECTS :

La Commission tient à rappeler que les voyages permettant d'obtenir des crédits ECTS, et/ou qui y sont étroitement reliés, ne sont pas financés. La Commission estime qu'il s'agit de la responsabilité des facultés, des départements ou des sections de financer ces voyages d'études.

En cas de non-entrée en matière par ces instances universitaires, et la Commission ne pouvant subventionner ce genre de voyage, nous encourageons les services sociaux de l'Université à octroyer une aide financière.

#### Voyages d'études & associations enregistrées

La Commission rappelle que les associations doivent respecter le **principe de proportionnalité** concernant notamment le nombre de voyages organisés, le nombre de participant.e.x.s et les moyens financiers engagés (art. 19 du règlement). En outre, le **lien avec l'activité universitaire** doit être au centre du projet.

Enfin, au vu de s'aligner sur les prochaines directives de l'UNIGE en matière écologique, les décisions de la Commission seront orientées en conséquence.

#### Matériel pérenne

La Commission rappelle qu'elle ne finance pas de matériel pérenne (art. 24 al.1 du règlement). Toutefois, la Commission étant souveraine de ses décisions, elle se réserve le droit d'entrer partiellement en matière si le matériel est essentiel à la réalisation du projet et qu'il est proportionnel aux buts recherchés.

#### Liens avec l'activité universitaire

La Commission tient à rappeler que les projets présentés doivent être en lien étroit avec l'activité universitaire.

#### Marrainage de projets

Toute association est en droit de marrainer divers projets pour autant que l'organisation de ces derniers soit entreprise par des étudiant.e.x.s.

#### Budget complet

Les demandes de subvention ne contenant pas le **budget détaillé de l'ensemble de la manifestation ou du projet** (art. 14 al.3 du règlement) – et non seulement la partie qui concerne la CGTF – ne seront plus acceptées en séance.

### **15h00 Discussion sur le poste de présidence**

La Commission approuve le nouveau cahier des charges rédigé par les deux secrétaires.

### **15h45 Présentation et approbation des textes présentant la CGTF au sein de la plateforme numérique**

La Commission approuve les textes présentés par les deux secrétaires. Ces derniers seront prochainement publiés sur la nouvelle plateforme numérique « Agora des associations d'étudiant.e.x.s ».

### **16h15 Discussion sur les comptabilités des associations**

Les associations ayant plus de **trois comptabilités** rattachées à des subventions extraordinaires en retard (au regard du délai de la Convention) **ne pourront plus présenter de nouvelles demandes**. Et ce, jusqu'à reddition des comptabilités en question.

## **17h00 Divers**

Jonas Tarazi reprend le poste de présidence à la place d'Anuka Schubert, que nous remercions chaleureusement pour son travail.

---

La séance se termine à 17h23.

**PV fait à Genève le 27 août 2019 par Alexia Bonelli et Hélène Widmann.**